
COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

COMMISSION RESTREINTE DU 06/11/2023

EXTRAIT DU PV DE LIGUE

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

MANTES LA JOLIE – STADE DE LA BUTTE VERTE 2 – NNI 783610202

Cette installation sportive est retirée du classement.

Installation visitée par M. LEDUC membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 05/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement de la moquette synthétique ainsi que de la demande de classement en niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 04/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.A.C.

La Commission constate l'absence des tests insitu initiaux.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 30/09/2033 sous réserve de réception des tests insitu initiaux avant le 30/03/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

MANTES LA JOLIE – STADE DE LA BUTTE VERTE 3 – NNI 783610203

Cette installation sportive est retirée du classement.

Installation visitée par M. LEDUC membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 05/10/2023. La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement de la moquette synthétique ainsi que de la demande de classement en niveau FOOT A8 signée par le propriétaire le 04/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.A.C.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FOOT A8 jusqu'au 30/09/2033

MAISONS LAFFITTE – PARC DES SPORTS 2 – NNI 783580102

La Commission accuse bonne réception des tests insitu initiaux et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

VILLENES SUR SEINE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 786720101

Cette installation sportive était classée T5 PN jusqu'au 26/03/2020.

Installation visitée par M. DJELLAL membre de la C.R.T.I.S. le 06/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 05/10/2023 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.O.C.

Elle constate les non-conformités suivantes :

- Présence de 3 plaques en tôle dans la zone de sécurité à faire recouvrir de moquette synthétique afin de protéger les acteurs du jeu
- Hauteur des buts à remettre en conformité (2,48m au lieu de 2,44m)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 24/03/2030.

ANDRESY – PARC DES SPORTS DES CARDINETTES 2 – NNI 780150102

Cette installation sportive était classée T5 SYN jusqu'au 15/09/2023. Installation visitée par M. DJELLAL membre de la C.R.T.I.S. le 10/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 02/10/2023 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.A.C.

Elle constate les non-conformités majeures suivantes :

- Une zone de sécurité constatée de 2,30m côté bancs de touche (au lieu des 2,50m minimum)
- Hauteur des buts à remettre en conformité (2,38m au lieu de 2,44m)
- Elle constate aussi l'absence des tests in situ décennaux (date de mise à disposition : 15/09/2013 + 10 ans)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut proposer un classement de cette installation. Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

VILLENES SUR SEINE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 786720101

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception de la levée des non-conformités et confirme le classement niveau T5 PN jusqu'au 24/03/2023.

MONTFORT L'AMAURY – STADE ERNEST MAY 1 – NNI 784200101

Reprise de dossier.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la levée des non-conformités et propose un classement en niveau T5 PN jusqu'au 12/09/2033.

CHANGEMENT DE NIVEAU DE CLASSEMENT

VILLEPREUX – STADE MICHEL WARGNIER 2 – NNI 786740102 Cette installation sportive est classée T6 SYN jusqu'au 13/11/2030. Installation visitée par M. LEDUC membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 18/10/2023. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la livraison d'un nouveau bloc vestiaires de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 16/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.O.P.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 13/11/2030. Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

MAUREPAS – STADE DU BOUT DES CLOS – NNI 783830101 Cette installation sportive est classée T4 SYN jusqu'au 15/09/2023. Installation visitée par M. LEDUC membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 12/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 12/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.A.C.

Elle constate l'absence des tests in situ décennaux (date de mise à disposition : 15/09/2013 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 18/09/2033 sous réserve de réception des tests in situ initiaux avant le 24/04/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement

CLASSEMENT DES ECLAIRAGES CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

VILLEPREUX – STADE MICHEL WARGNIER 2 – NNI 786740102

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E6 jusqu'au 24/10/2017.

A la demande de la VILLEPREUX FC, contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 03/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 03/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 120 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.41
- Facteur d'uniformité : 0.61

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 10/10/2025.

TRAPPES – STADE GILBERT CHANSAC 1 – NNI 786210101

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E5 jusqu'au 20/07/2023.

A la demande de l'ES TRAPPES, contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 05/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 05/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 219 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.68
- Facteur d'uniformité : 0.78

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 10/10/2025.

AVIS PREALABLES TERRAINS ET ECLAIRAGES

LE PORT MARLY - STADE ANTOINE LAMBERTINI N°2 -NNI 785020102

Cette installation sportive est classée en niveau T6 ST jusqu'au 01/07/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de pelouse naturelle, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive du 24/08/2023
- Lettre d'intention de réalisation d'une pelouse naturelle.
- Plan de l'aire de jeu de 100 m x 60 m avec zone de sécurité de 2m,70.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T7 PN.

VILLEPREUX – STADE MICHEL WARGNIER 2 – NNI 786740102 Cette installation sportive est classée en niveau T6 SYN jusqu'au 13/11/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de construction de nouveaux vestiaires, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une la création d'un ensemble vestiaires du 20/01/2023
- Courrier d'intention de réaliser des nouveaux vestiaires.
- Plan de l'aire de jeu de 105 m x 68 m. - Plan projet des vestiaires (8 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre)

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour la création d'un nouvel ensemble vestiaires.